GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 septembre 2024
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Denis GINDRE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 septembre 2024
Date de publication : 3 octobre 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal
MICHAUD Dominique
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
DAUBIGNEY Jean-Michel
JEANNET Nathalie
MEUGIN Olivier
SOLDAVINI Grégory
FERNOUX-COUTENET Gérard
LEFEVRE Jean-Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry
MONNERET Christophe
ROY Jean-Yves
CROISERAT Jean-Luc
GAGNOUX Jean-Baptiste
GUIBELIN Marie-Rose
HOFFMANN Maurice
LEPETZ Joëlle
MANGIN Isabelle
RYAT Thomas
STOLZ Julien
TRONCIN Dominique
ROBERT Jean-Claude
LACROIX Olivier
GINDRE Denis
VERNE Pierre
CHAUCHEFOIN Gérard
CHAUTARD Christophe
ANTOINE Patricia
CHAMPANHET Stéphane
CUINET Jean-Pierre
DELAINE Isabelle
DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée
GOMET Nicolas
HERRMANN Nadine
JABOVISTE Philippe
JARROT-MERMET Laëtitia
MARCHAND Sylvette
MIRAT Maryline
NONNOTTE-BOUTON Catherine
REBILLARD Jean-Michel
BREMOND Gabriel
RIOTTE Christine
CHAPIN Jean-Paul
JEANNEROD Georges
HENRY Micheline
JACQUOT Patrick
GUIBELIN Hervé
MILLIER Cyril
DAVID Françoise
LABOUROT Céline
GRUET Olivier
MATHEZ Christian
SAGET Emmanuel
SANCEY Pascal
PERNOUX Annie
CALLEGHER Aline

Conseillers suppléés

GUERRIN Bernard suppléé par PONARD Pierre
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain
LAGNIEN Jacques suppléé) par MURA-BIRON Aurélie

Conseillers absents ayant donné procuration

CALINON Séverine donne procuration à STOLZ Julien
PECHINOT Jacques donne procuration à DOUZENEL Alexandre
BLANCHET Philippe donne procuration à JACQUOT Patrick
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
DRAY Frédérike donne procuration à JEANNET Nathalie
EMONIN Laurent donne procuration à DRUET Timothée
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GRUET Justine donne procuration à DELAINE Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à MIRAT Maryline
ROCHE Paul donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
LEGRAND Jean-Luc donne procuration à DAVID Françoise

Conseillers absents non suppléés et non représentés

THEVENIN Hélène
CHEVAUX Bruno
MATHIOT Agnès
BONIN Jean-Luc
PANNAUX Joël
VIVERGE Patrick
GINET Gérard
JEANNEAUX Cyriel
RIGAUD Fabien

Objet : Convention de soutien au fonctionnement du guichet unique de la gare de Dole

Rapporteur : Monsieur Grégory SOLDAVINI

Dans le cadre du partage d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) en gare de Dole depuis 2016, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont décidé de poursuivre la mutualisation de leurs moyens afin de proposer aux usagers un lieu unique pour l'information et la vente de titres de transport urbains et interurbains.

Ce lieu commun doit répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la vente des titres de transports et produits marketing (carnets de voyage, plans…) et l'information sur les réseaux régionaux routiers, départementaux et communautaires ;
- Assurer l'accueil et l'information des voyageurs ;
- Améliorer la qualité des services pour les usagers au sein d'un lieu unique ;
- Assurer la gestion des situations dégradées (retards, correspondances).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Région Bourgogne Franche-Comté sont les autorités responsables du bon fonctionnement du guichet unique et prévoient par conséquent la présence d'un agent au minimum pour la vente de leurs titres de transport respectifs, conformément aux horaires d'ouverture suivants :

- En période scolaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h15 ;
- En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le guichet unique regroupe les fonctions de vente des titres de transport urbains Grand Dole Mobilités et interurbains Mobigo, de service après-vente pour les titres des réseaux urbains, et répond également aux enjeux d'information intermodale du public et gestion de l'information en cas de situations perturbées.

Afin de mettre en place ce guichet commun pour les réseaux de transport urbains et interurbains, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a conclu un contrat de location d'une durée de 8 ans pour le local situé dans l'enceinte du bâtiment voyageurs appartenant à SNCF Mobilités.

La convention, objet de la présente délibération, fixe la contribution financière de chacune des deux parties pour le fonctionnement du guichet unique de Dole, ainsi que les conditions de versement de celle-ci.

Prestation		Montant HT (€)	Part (%)
Loyer	Part CAGD	2 000	40
	Part Région BFC	3 000	60
	Total	**5 000**	**100**

Cette convention est établie jusqu'au 31 août 2028.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de conventionnement relatif au fonctionnement du guichet unique de la gare de Dole, selon les modalités décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention afférente, annexée à la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 75 ABSTENTION(S) : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATION(S)

Fait à Saint-Aubin, le 26 septembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

Signé électroniquement
Le 1 octobre 2024
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

Seul ce document numérique a valeur juridique

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Mobilités
- SNCF Mobilités

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20240926-DCC2024096-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024